



PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert, tenue le 25 septembre 2023 à 19 h 02 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper, sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1  
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2  
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3  
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5  
Liette Michaud, conseillère du district n° 6

Sont absentes :

Julie Bourgoïn, conseillère du district n° 4  
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7  
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

Sont également présentes :

Sandra Ruel, greffière adjointe  
Mélissa Mercure, directrice générale par intérim

---

#### Ouverture de la séance (quorum et moment de silence)

La mairesse constate que le quorum est atteint puis elle invite les membres du conseil à observer un moment de silence.

(2023-09-328)

---

#### Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par la conseillère Alexandrine Lamoureux-Salvas  
appuyé par le conseiller Claude Ferguson

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 25 septembre 2023  
tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

#### Mot de la mairesse

Le mot de la mairesse débute à 19h33 et se termine à 19h34.

---

Période de questions portant exclusivement sur les sujets inscrits à l'ordre du jour

Cette période de questions n'a pas eu lieu.

---

(2023-09-329)

Adjudication du contrat no 23TI05 - Abonnement Microsoft

Il est proposé par la conseillère Alexandrine Lamoureux-Salvas appuyé par le conseiller Claude Ferguson

D'ADJUGER le contrat n° 23TI05 ayant pour objet un contrat d'abonnement Microsoft, à l'entreprise ayant fait, dans le délai fixé, la soumission conforme la plus basse, soit *Micro Logic Saint-Foy Ltée*, sur la base des prix unitaires apparaissant sur le bordereau de prix; la valeur totale étant estimée à 164 856,56 \$, toutes taxes comprises.

D'IMPUTER la dépense au poste budgétaire 02-133-00-414.

D'AUTORISER la chef de division de l'approvisionnement et des projets spéciaux à signer au nom de la Ville tout document afin de donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

Levée de la séance

La mairesse procède à la levée de la séance à 19h36.

---

---

Pascale Mongrain  
Mairesse

---

Sandra Ruel  
Greffière adjointe